



# Assemblée générale

Distr. limitée  
13 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

### Deuxième Commission

Point 83 b) de l'ordre du jour

#### Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement

#### **Qatar\* : projet de résolution**

### **Système financier international et développement**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 55/186 du 20 décembre 2000 et 56/181 du 21 décembre 2001, l'une et l'autre intitulées « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale », ainsi que ses résolutions 57/241 du 20 décembre 2002 et 58/202 du 23 décembre 2003,

*Rappelant également* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement le 8 septembre 2000, sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>2</sup>, et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »), adopté le 4 septembre 2002<sup>3</sup>,

*Soulignant* que le système financier international doit continuer à promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et la réduction de la pauvreté tout en permettant de mobiliser, de façon cohérente, toutes les sources de financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux de capitaux internationaux, l'aide publique au développement et les mesures

---

\* Au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.

<sup>2</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>3</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

d'allégement de la dette extérieure, ainsi que de mettre en place un système commercial mondial ouvert, équitable, expérimenté, prévisible et non discriminatoire,

*Réaffirmant* la volonté de créer un climat porteur aux niveaux aussi bien national qu'international, qui soit propice au développement et à la réduction de la pauvreté, grâce notamment à la bonne gouvernance à l'intérieur de chaque pays et au niveau international et à la transparence et à la responsabilité dans les systèmes financier, monétaire et commercial, y compris dans le secteur privé et les sociétés transnationales,

*Constatant* qu'il est urgent de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents et de veiller à ce qu'ils soient ouverts, justes et non exclusifs de sorte qu'ils complètent les efforts de développement nationaux aux fins d'une croissance économique durable et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,

*Réaffirmant également* que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de direction plus grand encore dans la promotion du développement,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général intitulé « Système financier international et développement<sup>4</sup> » et « Sources novatrices de financement du développement<sup>5</sup> »;

2. *Note* que la reprise économique dans le monde demeure fragile et devrait être renforcée et soutenue et souligne qu'il importe que tous les pays et les institutions coopèrent pour faire face aux risques d'instabilité financière et assurer une reprise ferme et vigoureuse et notamment une coopération monétaire régionale, en vue de parvenir à une plus grande stabilité financière;

3. *Souligne* la nécessité de flux financiers accrus et prévisibles, vers les pays en développement, et, à cet égard, se déclare préoccupée par la persistance des transferts nets de ressources financières des pays en développement vers les pays développés et souligne la nécessité de prendre des mesures appropriées aux niveaux national et international pour y remédier et prend note des efforts déjà déployés en ce sens et du fait que, pour certains pays en développement, ces transferts révèlent une évolution positive de la balance commerciale, qui est nécessaire, notamment pour le remboursement de la dette et qui leur permet d'acquérir des avoirs à l'étranger;

4. *Souligne* qu'il importe d'adopter des mesures efficaces, notamment de mettre en place de nouveaux mécanismes financiers, pour appuyer les efforts que déploient les pays en développement afin de parvenir à une croissance économique soutenue et à un développement durable, de réduire la pauvreté et de renforcer leurs systèmes démocratiques, tout en réaffirmant que c'est à chaque pays qu'il incombe au premier chef d'assurer son propre développement économique et social, et que les politiques nationales jouent un rôle prépondérant dans le développement;

5. *Souligne en outre* qu'il importe de promouvoir la stabilité financière internationale et la croissance soutenue, et se félicite des efforts déployés dans ce

---

<sup>4</sup> A/59/218 et Corr.1.

<sup>5</sup> A/59/272.

sens par le Fonds monétaire international et par le Forum de stabilité financière, ainsi que de l'examen par le Comité monétaire et financier international de moyens permettant d'affiner les instruments destinés à promouvoir la stabilité financière internationale et à renforcer les moyens de prévention des crises, notamment en surveillant de plus près, avec impartialité, les marchés financiers et les pays qui présentent une importance structurelle ou régionale, en vue notamment d'identifier rapidement les problèmes et les risques et d'encourager des réponses politiques appropriées, en prenant des mesures de précaution adéquates contre les crises extérieures et en améliorant encore la transparence des données macroéconomiques et des statistiques sur les flux internationaux de capitaux;

6. *Réaffirme* à ce propos qu'il importe d'envisager de prendre des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme et améliorer la transparence des flux financiers et l'information les concernant;

7. *Note* les incidences des crises financières et les risques d'extension de ces crises dans les pays en développement et les pays en transition, quelle que soit leur taille, et souligne qu'il faut veiller à ce que les institutions financières internationales, notamment le Fonds monétaire international, disposent d'un éventail suffisant de mécanismes financiers et de ressources pour pouvoir réagir rapidement et de façon appropriée, conformément à leurs politiques, en cas de crise;

8. *Note également* que la création d'un environnement qui favorise les investissements du secteur commercial intérieur exige des politiques qui puissent compenser les fluctuations de la croissance et de l'emploi causées par des chocs externes et encourage donc le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à intégrer une plus grande souplesse en matière de politique aux programmes d'ajustement structurels de manière à prévoir des politiques contracycliques appropriées;

9. *Note également* qu'il est nécessaire de faire progresser les efforts de réforme de l'architecture financière internationale et, à ce propos, encourage le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à continuer d'examiner les questions du rôle et de la participation effective de ces pays, à leurs processus de décision et souligne que les institutions de Bretton Woods devraient tenir compte de la situation particulière de tel ou tel pays en développement lorsqu'elles arrêtent leur politique économique;

10. *Se félicite* des travaux en cours du Fonds monétaire international sur les quotes-parts et prend note de la conclusion du douzième examen général des quotes-parts effectué par le Fonds, le rapport faisant part du degré d'adéquation du montant actuel des ressources du Fonds et de l'intention du Conseil d'administration, durant la période couverte par le treizième examen général, de suivre de près et d'évaluer le degré d'adéquation des ressources du Fonds, d'envisager des mesures visant à réaliser une répartition des quotes-parts qui reflète les changements survenus dans l'économie mondiale et d'examiner des mesures visant à renforcer la gouvernance du Fonds;

11. *Se félicite également* des travaux en cours du Fonds monétaire international sur l'efficacité de l'aide et les modalités de financement visant à compléter les flux d'aide et les engagements accrus, notamment sur les mécanismes novateurs, et invite la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à procéder à une analyse institutionnelle d'initiatives telles que le Mécanisme

international de financement et celles qui sont étudiées dans le rapport du Groupe technique de la Réunion au sommet des dirigeants mondiaux sur la lutte contre la faim et la pauvreté;

12. *Souligne* qu'il est indispensable d'assurer la participation effective et équitable des pays en développement à la formulation de normes et codes financiers, et souligne la nécessité d'assurer l'application de ces normes et codes, à titre volontaire et de manière progressive, afin d'aider à réduire la vulnérabilité aux crises financières et les risques d'extension de ces crises;

13. *Invite* les banques de développement multilatérales et régionales et les fonds de développement à continuer de jouer un rôle de premier plan pour aider à satisfaire les besoins de développement des pays en développement et des pays en transition, notamment par des mesures coordonnées, selon que de besoin, et souligne que des banques régionales de développement et des institutions financières sous-régionales renforcées complètent, grâce à un appui financier souple, les efforts de développement nationaux et régionaux, qui gagnent ainsi en appropriation et en efficacité globale, et qu'elles constituent une source précieuse de connaissances et d'expérience pour les pays en développement membres;

14. *Invite* les institutions financières multilatérales, lorsqu'elles donnent des conseils de politique générale et apportent un appui financier à leurs membres, à privilégier des réformes et des stratégies de développement qui soient propres à chaque pays, à prendre dûment en considération les besoins particuliers et les capacités d'exécution des pays en développement et des pays en transition et à concevoir leurs programmes d'ajustement de manière qu'ils pèsent le moins possible sur les secteurs vulnérables de la société, tout en tenant compte de l'importance de politiques et de stratégies d'emploi et d'élimination de la pauvreté qui reflètent les disparités entre les sexes;

15. *Souligne* la nécessité de réformes structurelles visant à renforcer la gouvernance, la responsabilité et l'audit dans des sociétés, en particulier lorsque des politiques inappropriées risquent d'avoir des conséquences systémiques;

16. *Réaffirme* qu'il importe que les crises liées à la dette souveraine soient réglées de façon rationnelle et prend note des efforts déployés par des débiteurs souverains et des créanciers privés pour élaborer un code de conduite facultatif ainsi que d'autres qui sont à l'étude et relève le recours volontaire croissant à des clauses d'action collective lors de l'émission d'obligations internationales souveraines;

17. *Encourage* les efforts déployés, notamment par les institutions de Bretton Woods, pour mieux évaluer dans quelle mesure la dette des pays à revenu faible ou intermédiaire est gérable à long terme, notamment en mettant au point de meilleurs mécanismes de protection contre les chocs externes et en tenant compte des circonstances propres à chaque pays;

18. *Souligne* qu'il importe de poursuivre le travail sur la prévention et la résolution des crises et encourage à cet égard la création d'un mécanisme plus efficace de surveillance, soutenu par les mécanismes de prêt offrant aux marchés émergents une sorte d'assurance éventuelle pouvant être mobilisée rapidement et à suffisamment grande échelle en cas de crise;

19. *Note* l'effet de la crise financière ou du risque de propagation dans les pays en développement, indépendamment de leur taille et, à cet égard, souligne la nécessité de veiller à ce que les institutions financières internationales disposent d'un ensemble approprié de mécanismes financiers et de ressources pour réagir de façon opportune, compte tenu de leur politique;

20. *Encourage* l'examen de propositions visant à créer des mécanismes publics et privés novateurs de financement du développement, prenant note de la proposition tendant à ce que des droits de tirage spéciaux soient utilisés pour le développement, en gardant à l'esprit le fait que toute évaluation des allocations de droits de tirage spéciaux doit se faire conformément aux dispositions des statuts et du Règlement intérieur du Fonds monétaire international, selon lesquelles le besoin global de liquidités au niveau international doit être pris en compte;

21. *Prie* le Secrétaire général de travailler en conjonction avec les institutions financières internationales pour continuer à mener des études analytiques qui aideraient à identifier les politiques comportant des variables macroéconomiques favorisant la croissance économique et la durabilité et de lui faire rapport lors de sa soixantième session sur l'application de la présente résolution;

22. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, au titre de la question intitulée « Questions de politiques macroéconomiques », la question subsidiaire intitulée « Système financier international et développement ».

---